

Secours aux réfugiés espagnols en France et à la population civile en Espagne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **47 (1939)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-545897>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Secours aux réfugiés espagnols en France et à la population civile en Espagne

En réponse aux appels précédemment lancés par le Comité international de la Croix-Rouge à Genève et au dernier appel qu'il a adressé aux sociétés nationales de la Croix-Rouge conjointement avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international a reçu ou va recevoir pour son action de secours en Espagne les dons suivants:

Croix-Rouge américaine 5000 dollars; gouvernement belge 50'000 frs. belges; Croix-Rouge japonaise 1000 yens; Croix-Rouge hellénique 20'000 frs. français; Croix-Rouge de Norvège 16'000 couronnes, dont 10'000 en vivres; gouvernement suisse 60'000 frs. suisses, dont 40'000 en marchandises; Conseil municipal de la ville de Genève 20'000 frs. suisses; Conseil d'Etat de la République et canton de Genève 5000 frs. suisses; souscription de la *Tribune de Genève* 8241.50 frs. suisses.

Les premiers achats et envois de vivres effectués par le Comité international de la Croix-Rouge ont eu les destinations suivantes: 8 tonnes de légumes secs, lait condensé, sucre, distribués au Perthus aux réfugiés sur territoire français les 30 et 31 janvier; 11 tonnes de lait condensé dirigées sur Barcelone; 4 tonnes de lait condensé pour Valence et Madrid; 30 tonnes de lait condensé, de fromage et de conserves de viande, etc. vont être acheminées incessamment, moitié via Marseille pour Valence et Madrid, et moitié via Le Boulou-Le Perthus pour la Catalogne.

L'appel conjoint du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge demandait que les dons destinés aux réfugiés espagnols sur le territoire français fussent adressés à la Croix-Rouge française.

Celle-ci a reçu jusqu'à présent les dons suivants: Croix-Rouge américaine 750'000 frs. français; Croix-Rouge britannique 500 livres sterling; Croix-Rouge suisse 1000 frs. suisses; Croix-Rouge du royaume de Yougoslavie 20'000 dinars; Croix-Rouge des Indes anglaises 100 livres sterling; Croix-Rouge hellénique 5000 frs. français; Croix-Rouge de Belgique 50'000 frs. belges.

Malgré l'importance de ces dons, la situation reste toujours grave et toutes les souscriptions nouvelles trouveront le plus utile emploi.

La Croix-Rouge suisse a également ouvert une souscription pour les réfugiés espagnols en France et la population civile en Espagne. Cette souscription a donné à part des 20'000 frs. de la ville de Genève et des 5000 frs. du Conseil d'Etat de Genève, et à part des 1000 frs. remis à la Croix-Rouge française:

pour les réfugiés espagnols en France frs. s. 2989.—
pour la population civile en Espagne frs. s. 5654.70

Le service des nouvelles aux familles en Espagne

Extrait d'un article de M^{lle} Anne Bucher, Service d'Espagne du Comité international de la Croix-Rouge à Genève

Introduction.

Le 28 février 1938 M^{lle} Suzanne Ferrière, membre du Comité international de la Croix-Rouge, adressait à la Croix-Rouge suisse une lettre concernant les délégations de la Croix-Rouge internationale en Espagne et mentionna entre autres:

«En ce qui concerne plus spécialement le travail effectué pour le service de nouvelles par notre siège central à Genève, nous nous demandons si les Croix-Rouges nationales pourraient nous prêter leur obligeant concours en enregistrant elles-mêmes les demandes de nouvelles émanant de leurs pays respectifs, la transmission des fiches en Espagne continuant à être assurée par notre centrale à Genève.»

Il va de soi, que le secrétariat général de la Croix-Rouge suisse a accepté de participer à ce travail.

Persuadés que le développement pris par ce service de renseignements aux familles privées de nouvelles de leurs membres en Espagne, intéressera les lecteurs de la *Croix-Rouge suisse* qui se rendront compte du travail formidable effectué au bout de quelques mois, nous avons prié le Comité international de la Croix-Rouge de nous autoriser à reproduire un extrait paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* sous la signature de M^{lle} Anne Bucher. Les clichés qui accompagnent cet article ont été aimablement mis à notre disposition par l'Agence de Genève ce dont nous la remercions.

Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse:
Marguerite Reinhard.

Le Service d'Espagne au siège du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, a envahi petit à petit presque toute la villa Moynier.

Quelques demandes parvenaient à Genève, de l'étranger, concernant des personnes en séjour en Espagne dont on était sans nouvelles. Le 5 septembre 1936, la Croix-Rouge de Madrid demandait des nouvelles de deux médecins disparus aux environs de Saragosse et le Dr Henny, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, dès son arrivée dans la capitale espagnole, transmettait des requêtes de plus en plus nombreuses; le Dr Broccard et le Dr Junod, de Burgos, faisaient de même.

Il fallut, à Genève, organiser un service adéquat et assurer l'enregistrement et la retransmission des demandes dans la zone espagnole opposée. On fit appel à une secrétaire, une dactylographe, puis deux, puis quatre; des collaborateurs bénévoles offraient leur concours et ce furent bientôt trente personnes qui, avec le plus grand dévouement, assurèrent les services.

On songea d'abord à garder copie, à Genève, de toutes les demandes de nouvelles, mais il fallut bien vite se rendre compte qu'il était impossible de recopier les centaines et bientôt les milliers de demandes de nouvelles qui nous parvenaient. On établit le modèle de la «fiche de nouvelles» — une petite feuille de 21 sur 14 centimètres, portant la Croix-Rouge et l'entête du Comité international; un espace pour les noms et l'adresse du demandeur et le message qu'il désire donner, et, plus bas, pour le nom et l'adresse du destinataire. La réponse doit être écrite au verso de la fiche. La délégation de Madrid fit imprimer la première série des formulaires, puis ce fut le tour de Burgos, de Genève, de Barcelone. Je me souviens de l'arrivée de la première enveloppe de cent fiches, venue par avion de Madrid. Nous les avions envoyées au délégué de Burgos avec tant de joie, d'espoir — d'inquiétude aussi, nous demandant s'il y aurait des réponses et combien de temps elles mettraient à nous revenir... Il en est revenu, des réponses, et de nouvelles demandes, pendant des semaines, des mois! Aujourd'hui, après deux ans et demi de guerre, plus de quatre millions de messages ont passé par la villa Moynier où ils ont été triés et censurés pour être transmis à leurs destinataires.

Mais, parmi les milliers de demandes parvenues au Comité international, il en est un grand nombre qui, présentant un caractère particulier, ne pouvaient être simplement retransmises d'un côté à l'autre — recherches confidentielles, demandes d'évacuation, de rapatriement, de documents, et toutes celles qui concernaient des prisonniers dont on sollicitait des nouvelles, la visite, l'échange ou la libération. Toutes celles qui devaient être l'objet d'une attention spéciale ont donné lieu à l'établissement d'un dossier individuel du *case work*. Le service de recherches et de cas individuels compte près de 30'000 dossiers à Genève.

Nous avons, en outre, constitué un fichier alphabétique de tous les noms de prisonniers signalés au Service pour pouvoir donner plus rapidement des nouvelles de tous ceux au sujet desquels l'on était d'autant plus anxieux qu'on ne pouvait les atteindre par voie normale. Le fichier comprend actuellement près de 120'000 noms. Tout cela, à Genève, n'est représenté que par du papier — des lettres, des armoires pleines de dossiers, des fichiers, des paquets et des sacs de fiches. Nous recevons des visites, mais bien peu comparativement aux demandes écrites qui, d'Espagne, viennent journellement solliciter l'aide du Comité international.

J'ai pu, en octobre 1938, me rendre à Barcelone et voir en pleine activité une de ces délégations du Comité international. Il est indispensable de voir les délégations à l'œuvre pour réaliser l'immense tâche, toujours renouvelée, qui s'y accomplit.

Perpignan est le premier relai où les délégués ont, tant de fois, conduit des prisonniers échangés, des enfants, des femmes, des vieillards, que l'on allait confier à leurs familles à l'étranger. L'automobile de la délégation, venue de Barcelone à notre rencontre, des croix rouges peintes sur ses vitres, est couverte de boue après les quelques centaines de kilomètres qu'elle vient de parcourir sur les routes détrempées par les pluies d'automne. Nous devons, pour regagner la capitale catalane, faire un long détour par la montagne, dans la pluie et la brume. Huit heures de course, les haltes aux postes de contrôle tout le long de la route, l'atmosphère lourde, oppressée d'un pays de guerre... Nous arrivons enfin et, dans la nuit, je distingue à peine le grand drapeau rouge et blanc qui flotte au travers de la Calle Lauria, face à la délégation. Des brancardiers de la Croix-Rouge espagnole s'affairent à notre rencontre et nous pénétrons dans la grande maison qui abrite, au rez-de-chaussée et au premier, l'assemblée locale de la Croix-Rouge de Barcelone et, au second, la délégation du Comité international. Ce sera demain la visite des locaux, spacieux, clairs, bien aménagés, où plus de cinquante collaborateurs travaillent sous les ordres du délégué et des chefs de service; le bureau du délégué où défilent chaque jour les innombrables visites qui ont patiemment attendu leur tour, pendant des heures, pour venir exposer leur requête — demandes de secours, de conseil, de médicaments, de nouvelles.